



Saisir le juge d'instance pour une suspension de paiement de mens

Par **zezeur**, le **03/01/2011** à **11:54**

Bonjour,

Je souhaite saisir le juge afin d'obtenir un moratoire de paiement de dettes d'au moins 6 mois me permettant soit retour à meilleure fortune soit la vente de mon bien immobilier:

2 prêts regroupés en 1 dossier (immo+rachats de crédits à la conso) auprès de la GE MONEY BANK en 2005.

A l'heure d'aujourd'hui, après avoir essayé une négociation à l'amiable avec la GE...Refusée...., je ne peux plus payer les mensualités, je les ai faites suspendre par ma banque ce jour.

Je souhaite connaître la procédure à suivre, s'il y a une possibilité de le faire en référé au vu de l'urgence, en connaître les coûts éventuels et savoir si ma démarche pourrait aboutir ou non ?

Merci de toute aide que vous pourrez m'apporter.

Cordialement

zezeur

Par **fabienne034**, le **03/01/2011** à **14:44**

BONJOUR

APPLIQUEZ LA PROCEDURE DE SUR ENDETTEMENT AUPRES DE LA BANQUE DE

FRANCE

pour tout savoir sur cette procédure:

<http://www.fbIs.net/surendettement.htm>